

## COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 25 JANVIER 2008.

**Présents** : tous les membres sauf : M. Joël BRAISAZ excusé et représenté par M. Gérald BONNET-LIGEON, MM. David GROSSET-JANIN et Michel VIONNET-FUASSET, excusés.

**Absent** : Karl PICCARD

**Secrétaire de séance** : Madame Patricia ALEX

Après approbation du compte rendu du 20 décembre 2007, le Conseil passe à l'ordre du jour.

### **APPROBATION MODIFICATION STATUTS DU SIVOM des SAISIES :**

*Madame le Maire expose que des études ont été menées sur le projet de modification des statuts (devenus obsolètes) du SIVOM des Saisies portant sur le changement des compétences transférées par les communes adhérentes et donne lecture des nouveaux statuts. Le Syndicat a pour objet d'exercer des compétences dont certaines sont obligatoires pour toutes les communes adhérentes (Hauteluze, Villard sur Doron, Crest Voland, Cohennoz) et d'autres optionnelles.*

#### **Compétences obligatoires :**

- *Construction et exploitation des remontées mécaniques, des pistes de ski alpin, du domaine nordique*
- *Achat et vente de terrains ;*
- *Promotion immobilière ;*
- *Transports utiles au fonctionnement de la station ;*
- *Toute étude liée à l'aménagement et au développement du périmètre du SIVOM en lien avec les compétences susvisées.*

*Les services administratifs sont rattachés à cet ensemble.*

#### **Compétences optionnelles :**

- *Distribution publique de l'eau potable,*
- *Gestion du caravaneige,*
- *Création d'un organisme chargé de la promotion du tourisme, dénommé Office de Tourisme,*
- *Toute action de promotion et d'animation visant à promouvoir et développer une offre touristique été et hiver,*
- *Programmation, construction et gestion d'infrastructures touristiques et de loisirs concourant à la promotion des Communes membres du SIVOM*

*Les communes adhérentes aux compétences optionnelles sont : Hauteluze et Villard-sur-Doron.*

*Le Conseil Municipal, après en avoir pris délibéré, vote à l'unanimité des membres présents et représentés, la modification des statuts du SIVOM.*

### **REVISION SIMPLIFIEE N° 1 du P.L.U. :**

*Le Conseil Municipal prend acte de l'absence de remarques déposées dans le cadre de la concertation.*

*L'enquête publique portant sur le projet de révision simplifiée s'est terminée le 5 janvier 2008.*

*Madame le Maire donne lecture au Conseil Municipal des requêtes du public et des conclusions motivées du Commissaire Enquêteur, Mr Philippe LAMBRET, qui émet un avis favorable.*

*M. Christian Favre-Lamarine, directement concerné par cette affaire se retire de la séance.*

*Le Conseil, après en avoir pris connaissance, approuve à l'unanimité le rapport du commissaire enquêteur.*

**TRAVAUX :**

*Eco-Musée : Compte tenu des écarts importants entre les estimations du maître d'œuvre (Agence ROCAMBOLE) et les offres parvenues des entreprises, le Conseil Municipal décide de différer sa décision.*

**ECRITURES BUDGETAIRES :**

*Après énumération par Madame le Maire : des opérations d'investissement à reporter sur l'exercice 2008 ainsi que des nouvelles opérations à entreprendre, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise l'ouverture de ces programmes.*

**ADHESION SIVOM «PAYS DU MONT BLANC» :**

*Madame le Maire rappelle que le Syndicat Intercommunal Espace Nature Mont-Blanc a été dissout et remplacé par le SIVOM Pays du Mont-Blanc et invite le Conseil à se prononcer sur son adhésion. L'assemblée, après avoir délibéré, décide de ne pas adhérer à ce nouveau syndicat.*

**COMPTES RENDUS :** *Prend connaissance des comptes rendus de la Maison du Beaufortain et de la Régie des remontées mécaniques des Saisies.*

**ACTUALISATION PARTICIPATION POUR NON-REALISATION D'AIRES DE STATIONNEMENT :**

*Fixe à 12913.96 € le montant de la participation pour non-réalisation de place de stationnement pour la période du 1<sup>er</sup> novembre 2007 au 31 octobre 2008.*

**ADHESION AU C.A.U.E. :** *Renouvelle son adhésion pour l'année 2008 au C.A.U.E. de la Savoie moyennant une cotisation basée à 0,10 € par habitant et par an soit 87,50 €.*

**DROITS DE PREMPTION URBAIN :**

*Le conseil décide de ne pas exercer son droit de préemption urbain sur des biens situés aux Saisies, Route de la Traie, appartenant au SIVOM des Saisies. Cette vente de terrains intervient dans le cadre de la régularisation du lotissement de Bellavaux.*

**CONVENTIONS FONCIERES POUR PASSAGES DE VOIERIES COMMUNALES :**

*Les travaux d'élargissement de la VC n° 1 au lieu-dit « Les Prés » se termineront en avril 2008. Madame le Maire informe le Conseil que toutes les négociations ont été traitées à l'amiable et rappelle que les régularisations de la VC n°1 depuis Entre Deux Nants jusqu'à Belleville sont en cours de signature.*

**CONTOURNEMENT DU CHEF-LIEU :**

- *Dans le cadre de la création d'une voirie de contournement du Chef-Lieu et suite aux négociations amiables intervenues avec Mme Lucrèce BAL épouse COMBAZ, propriétaire de diverses parcelles de terrains comprises dans le périmètre du contournement, le Conseil autorise Madame le Maire à signer la convention d'échange à intervenir.*
- *Charge Me DELESALLE, Notaire à Albertville, de rédiger cet acte d'échange.*
- *Madame le Maire rend compte des résultats de la Cour d'Appel sur les jugements des trois propriétaires concernés et précise que Mme Emilie BOCHET-MERAND s'est désistée de son instance engagée.*

### **QUESTIONS DIVERSES :**

- *Est informé, que le Conseil Général investira 9 235,46 € pour un aménagement sur la RD 218B, au lieu-dit « Le Bois ».*
- *Personnel Communal : a) Décide de revaloriser la prime d'astreinte au déneigement versée au personnel technique soit 1 500 € pour la saison d'hiver (de la première à la dernière neige).*
  - b) Prend connaissance de la demande de disponibilité formulée par Mme Odile BOCHET, Secrétaire de Mairie, pour une période de 1 an à compter du 1<sup>er</sup> Avril 2008.*
  - c) Prend connaissance de la demande de reconduction de disponibilité présentée par M. Jean-Pierre SPECIA.*
- *Autorise Madame le Maire à signer l'acte entre la Commune de St OUVEN et la Commune de Hauteluze concernant l'acquisition de parcelles de terres situées à Hauteluze, cadastrées section E 1253, A 160 et A 210 moyennant le prix de 4 870€.*
- *Confirme son adhésion à l'A.S.A.D.A.C. Territoires pour l'année 2008, pour un montant de 116.66 €.*
- *Dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde, la commune de Hauteluze a été destinataire par Arlysère d'un Ensemble Mobile d'Alerte adaptable sur un véhicule permettant de diffuser des signaux d'alerte réglementaires et des messages vocaux par micro. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte la mise à disposition gratuite de cet ensemble et de prendre en charge la maintenance, l'assurance et l'amortissement de ce matériel le cas échéant.*
- *Confirme son adhésion pour l'année 2008 à l'Association Nationale des Elus de Montagne et accepte de verser la cotisation de 1 022.07 €.*
- *L'USEP organise la 14<sup>ème</sup> édition de la « Vallée des Défis » le 28 Mai 2008 à Bourg-Saint-Maurice. 25 enfants de l'école primaire de Hauteluze y participeront. Cette journée d'aventure sportive déclenche l'enthousiasme des enfants et le dynamisme des instituteurs. Elle constitue, pour l'école publique, une grande épreuve sportive de masse. Le Conseil, remercie les enseignants et les parents bénévoles pour leur active participation et décide d'octroyer une aide exceptionnelle de 200 €.*
- *Un des comptes à terme arrive à échéance. Le Conseil décide de le renouveler soit 200 000 € pour 6 mois.*
- *Est informé par la Coopérative Forestière COFORET de l'état d'avancement concernant l'exploitation par câble des parcelles de forêts dans le massif du Revers.*
- *Dans le cadre des activités culturelles, le Conseil décide de reverser les 400 €, perçus du Conseil Général, à l'Ecole de Hauteluze pour aider au financement de leur projet « Afrique ».*
- *Le Conseil, après avoir pris connaissance de la nouvelle organisation de la Police Municipale intercommunale, autorise Madame le Maire à signer la convention à intervenir entre les Communes de Villard-sur-Doron et Hauteluze.*